

LA PREUVE PAR 7



Crédit photo : Liliana Motta

CAHIER DE TRAVAIL

SAUMUR • UN PATRIMOINE UTILE

La Galerie Saumuroise - 6 rue Franklin Roosevelt • 49400 Saumur
25 Septembre 2018

•
• LA •
PREUVE •
PAR 7 •
•

CAHIER DE TRAVAIL

SAUMUR • UN PATRIMOINE UTILE

La Galerie Saumuroise - 6 rue Franklin Roosevelt • 49400 Saumur
25 Septembre 2018



Le pont Cessart

Crédit photo : Liliana Motta

Saumur

TERRITOIRE

Saumur est une commune française, sous-préfecture du département de Maine-et-Loire, en région Pays de la Loire. Elle est la troisième commune du département en nombre d'habitants (29 647 habitants). Saumur est située dans le Saumurois, une région naturelle et historique angevine du Val de Loire, au sud-est du département de Maine-et-Loire. Son identité est dominée par la Loire, par la pierre de tuffeau, et de nombreux châteaux et habitats troglodytes. Le relief du Saumurois est peu marqué. Le territoire se caractérise par la vallée de la Loire, au caractère dissymétrique : bordée au Sud par une falaise de craie de tuffeau, elle est très large au nord avec le Val d'Authion. Cet ensemble hydrographique crée de légères dépressions.

L'importance de la valeur patrimoniale du territoire lui vaut d'être presque intégralement concerné par des mesures de protection et de gestion patrimoniale, en particulier sur le couloir ligérien. Le niveau de contraintes que constituent les différentes mesures réglementaires interroge sur la capacité à adapter le patrimoine existant à la diversification et à l'évolution des modes de vie contemporains.

Le 23 mars 2017, le Conseil communautaire a approuvé le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui est le document d'urbanisme et de l'aménagement du territoire de référence à l'horizon 2030 pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Son objectif principal : maîtriser et organiser le développement urbain à l'échelle du territoire.

Source : Saumur Val de Loire Agglomération. SCoT du Grand Saumurois. 2017.127 pages.

LA VILLE

Saumur occupe un site exceptionnel de confluence entre la Loire et le Thouet et correspond à un point de franchissement de la Loire facilité par la présence d'îles et de bancs de sable, aisé à contrôler à partir de l'éperon situé entre Loire et Thouet et propice à l'implantation du château. La ville s'est principalement développée autour de cet éperon sur la rive gauche de la Loire, tout en constituant des noyaux de peuplement dans les îles puis sur la rive droite. L'arrivée du train sur la rive droite va permettre de développer l'urbanisation au Nord du fleuve. Cependant, le développement contemporain de la ville s'est principalement fait vers le Sud. La ville en effet est bloquée à l'Ouest par le Thouet et à l'Est par les vignes. Les quartiers d'habitat social ont été implantés au sud-est de la ville.

Aujourd'hui l'urbanisation gagne la périphérie de la commune, principalement au sud (Bagneux, Saint-Hilaire, Saint-Florent) mais aussi au nord (Saint Lambert des Levées-Saint-Jacques) et s'étire sur les deux rives de la Loire. Les activités commerciales périphériques, après s'être développées de part et d'autre de la Loire, le long de la ligne de ponts conçue au XVIIIème siècle, se sont déplacées vers l'Ouest symétriquement par rapport à la Loire, le long de la deuxième ligne de ponts avals et du boulevard de ceinture tracé sur la levée qui longe le Thouet. Les activités industrielles sont situées au nord de la commune à l'entrée de la ville (ZI du Pigeonnier) et au sud-est de la commune au débouché du tunnel ferroviaire (ZI du Clos-Bonnet).

Source : La philosophie du plan de sauvegarde et de mise en valeur - 1a- Commune de Saumur. Secteur Sauvegardé de Saumur. Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. SCPA, STEFF, LEMOINE, DAVY, GEFFARD, BERTHOME, Yves STEFF architecte du Secteur Sauvegardé, Jean LEMOINE architecte-urbaniste, Bruno BERTHOME architecte d'intérieur. Septembre 2003. 52 p.



Source : IGN



Rue Franklin Roosevelt

Crédit photo : Liliana Motta

Le périmètre de notre territoire de projet

Le périmètre de notre territoire de projet se trouve resserré sur le centre-ville, au numéro 6 de la rue Franklin Roosevelt. Rue centrale de la ville de Saumur, elle constitue un axe nord-sud depuis la gare ferroviaire jusqu'à la gare routière.

L'HISTOIRE DE LA RUE

En janvier 1753 est arrêté le tracé du futur pont Cessart et de la grande trouée rectiligne qui va traverser la ville. Ça sera la création des actuelles rues Franklin-Roosevelt et d'Orléans. Une trentaine d'immeubles sont voués à la destruction. Devant les résistances et à cause des lourdes dépenses, rien n'est fait pendant un demi-siècle. La fermeture du collège, le délabrement de ses bâtiments et leur abandon par l'armée permettent d'abattre une partie des maisons du côté de la rue Beaurepaire. L'ingénieur Charles-Marie Normand signe alors un vaste projet de façades formant le côté occidental de la nouvelle rue. On a commencé à dégager le prolongement de la rue d'Orléans vers le pont Fouchard, mais du côté de la rue du Portail-Louis, le bâtiment de l'hôtellerie de l'Écu de Bretagne forme une avancée coupant le passage direct entre la rue Beaurepaire et la future percée de la rue Dacier, qui exigera elle-aussi d'importantes destructions.

Plus bas, l'actuelle rue Daillé est aménagée ; la grande façade occidentale de la rue nouvelle est réalisée aux deux tiers, mais elle est stoppée, car les destructions prévues sur l'autre côté se font attendre et la voie en cours d'aménagement est en train de s'étrangler. A remarquer aussi une curiosité du parcellaire : les nouveaux magasins sont construits perpendiculairement à la voie nouvelle, mais à l'arrière, d'anciens bâtiments donnant sur la rue Daillé présentent une autre orientation ; d'où la forme arquée de certaines boutiques donnant sur les deux rues.

Au début du XX^e siècle le premier tronçon de l'ancienne rue d'Orléans est, dans la ville, le seul quartier des grands magasins, vastes ensembles polyvalents dépendant d'une chaîne nationale, dans lesquels l'entrée est libre et le prix fixé sans marchandage possible.

En 1910, aux n° 6, 8 et 10, Arthur Duthoo, fondateur du Grand Bazar de Tours, inaugure ses Nouvelles Galeries, aménagées autour d'un grand escalier central et reposant sur des structures métalliques autoportantes, à la manière des grands magasins parisiens. La façade surplombant de haut la rue est en rupture radicale avec les bâtiments réguliers des années 1809-1812 ; elle ne supporte aucun plancher, ce qui permet d'ouvrir de larges baies d'un style moderne bien tempéré. Les paresseuses cariatides ne soutiennent que des balcons. De l'autre côté de la rue, au numéro 15, est élevé vers 1922 le Palais des Marchands (d'où les initiales PM sur les balcons), rebaptisé ensuite le Palais du Vêtement. Ensemble étonnant par son décor clinquant et par le trompe-l'œil du premier étage. La nouvelle percée est considérée comme formant un ensemble unique avec la rue d'Orléans ; la numérotation est continue depuis la place de la Bilange. Lieu de prestige au cœur de la nouvelle ville et enjeu de pouvoir, cette voie longtemps en travaux se voit infliger huit noms différents en cinquante ans. Parfois, le nouveau carrefour prolongé par un espace triangulaire prend des noms officieux dans la presse ou sur les cartes postales : « place de l'Écu de Bretagne », « place de la Poste » ou « place du Crédit de l'Ouest ». Cependant, ces dénominations ne figurent pas sur les nomenclatures officielles. Autre particularité de ce carrefour très fréquenté et envahi par des piétons indisciplinés : il est le premier à voir apparaître des feux tricolores.

Le décès, le 12 avril 1945, du président des États-Unis entraîne une vive émotion et explique qu'on lui décerne le nom de cette artère. Avec Kennedy, il est l'un des deux américains qui ont donné leur patronyme à une rue de Saumur (le quai des États-Unis ayant disparu). La nouvelle dénomination est concrétisée le lundi 21 juillet 1947, premier jour du carrousel, quand le brigadier général Tate, représentant de l'ambassadeur des États-Unis, vient couper un ruban tricolore à l'entrée de la rue.

Source : saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/auteur.html de Joseph-Henri Denécheau, professeur honoraire, a enseigné l'histoire et la géographie de 1960 à 1995 au lycée d'Etat mixte de Saumur.



« Les paresseuses cariatides » de la Galerie Saumuroise

Crédit photo : Liliana Motta

Action coeur de ville

Extrait du texte de la Convention-Cadre Pluriannuelle du Programme « Action Coeur De Ville »

En mai 2018, une Convention-Cadre Pluriannuelle du Programme « Action Coeur de Ville » a été signée entre la Ville de Saumur, la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations, le groupe Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Région des Pays de la Loire, le Département de Maine-et-Loire ainsi que Saumur Habitat.

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action coeur de ville », engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

La Ville de Saumur est bénéficiaire du programme. Son cœur de ville présente des enjeux liés à la vacance de l'habitat (délaissement de la population en raison des problèmes d'accessibilité et de vétusté des logements, desserrement angevin) et du commerce (à la faveur des centres commerciaux qui se sont récemment développés et restructurés dans la proche périphérie). Par ailleurs, la Ville de Saumur présente la particularité d'être dotée de nombreux documents de protection des personnes (deux plans de prévention des risques inondation pour la Loire et le Thouet, un plan de prévention des risques de mouvement de terrain pour le coteau) et du patrimoine (un secteur sauvegardé et un site patrimonial remarquable). Cette accumulation de documents d'urbanisme complexifie les opérations de rénovation des immeubles. Autant de raisons pour lesquelles la population et les porteurs de projet délaissent le centre-ville pour s'orienter vers des communes de périphérie où les conditions d'habitation et de consommation apparaissent facilitées.

Or, la Ville de Saumur représente la ville centre de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (> 28% de la population de l'agglomération) et à ce titre elle doit être une véritable locomotive pour le territoire. Il est indispensable de renforcer son attractivité qui de fait rayonnera sur l'ensemble de l'agglomération. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) récemment approuvé, conforté par le projet de territoire « Saumur Val de Loire 2028 », et dont la déclinaison est en train de s'écrire dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) réaffirme ce rôle essentiel.

Dans ce contexte, la Ville a engagé des projets structurants sur différents quartiers :

- la poursuite du Programme de Rénovation Urbaine par le NPNRU sur le quartier prioritaire Chemin Vert- Hauts Quartiers,
- la restructuration du quartier de la Croix Verte (quartier de veille) pour accueillir le nouveau Pôle mutualisé de Formation autour du pôle universitaire, des filières touristiques de l'Esthua, de l'IFSI/IFAS et des Compagnons du Devoir, ainsi que l'EHPAD La Sagesse (transfert de l'équipement aujourd'hui en zone inondable),
- la requalification des rues Ackerman et Palustre, entrée ouest de la ville sur les bords du Thouet, accompagnant l'itinéraire de la Loire à vélo et la découverte des caves renommées,
- enfin, le centre-ville connaît depuis quelques années un programme de requalification de ses espaces publics.

Une ville patrimoniale

Riche de plus de 60 monuments classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques, la Ville de Saumur est résolument tournée vers la valorisation de son patrimoine. Elle est dotée de documents de protection tels que le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), située au sein d'un Parc Naturel Régional (PNR), couverte par le Plan de Gestion Val de Loire Unesco.

Pour son centre-ville, au-delà de cette politique déjà portée depuis plusieurs années, la Ville souhaite :

- Valoriser les espaces publics et le patrimoine (vers une appropriation des espaces par tous les publics, convention pluriannuelle d'investissements sur les monuments historiques, Site patrimonial remarquable)
- Ouvrir la ville vers la Loire dans le respect des dispositions du Plan de gestion Val de Loire Unesco (aménagement des quais, ...)
- Faire (re) découvrir le Château à la population locale et aux touristes (ouverture des espaces, modernisation des installations, ...)
- Valoriser le patrimoine par l'outil numérique (application guide, concept smart city, ...)
- Améliorer le cadre de vie et permettre l'optimisation de l'entretien (propreté urbaine avec déploiement des colonnes enterrées, fleurissement, ...) pour le bien-être des résidents, des touristes et des usagers

Source : Convention-Cadre Pluriannuelle Du Programme « Action Coeur De Ville ». Ville de Saumur. 16 pages.



Crédit photo : Liliana Motta

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document graphique du règlement :

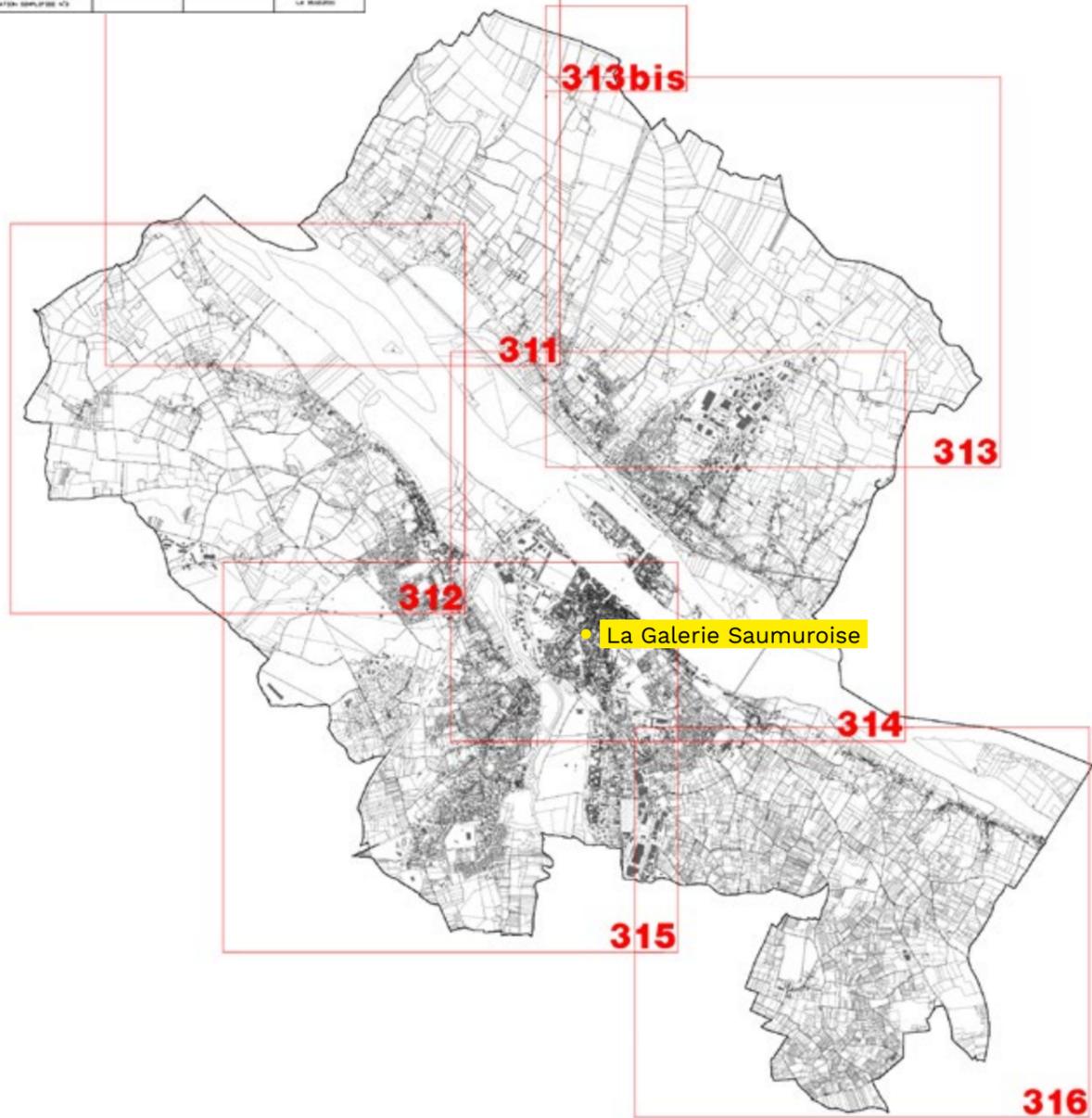
- Plan 311
- Plan 312
- Plan 313 et 313 Bis
- Plan 314
- Plan 315
- Plan 316

+ Plan d'assemblage



Echelle : 1/5000ème

PLU	PROJETÉ	PROJET ARRÊTÉ	APPROUVÉ
ELABORATION DU PLU	LA SAUMUROISE	LA SAUMUROISE	LA SAUMUROISE
REVISION SIMPLIFIEE V1			LA SAUMUROISE
MODIFICATION V1			LA SAUMUROISE
MODIFICATION V2			LA SAUMUROISE
MODIFICATION SIMPLIFIEE V2			LA SAUMUROISE
MODIFICATION V3			LA SAUMUROISE
MODIFICATION SIMPLIFIEE V3			LA SAUMUROISE



LEGENDE

--- Listes de zones, de secteurs et sous-secteurs réglementaires

UA Application de zones, secteurs et sous-secteurs réglementaires

ZONES URBAINES

- Zone UA
- Zone UB
- Zone UC
- Zone UD
- Zone UE UM UR
- Zone UH
- Zone UP UV

ZONES AGRICOLES

- Zone A AN AV AJ Ap

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- Zone N Nao Na Nf Nq Nqv Ns
- Zone Nc Nc Nc Nc Nc Nc
- Zone Nyc

ZONES A URBANISER

- Zone SAUB
- Zone SAUC
- Zone SAUE
- Zone SAU

--- Emplacement réservé. Le numéro renvoie à la liste des emplacements réservés.

--- Espaces boisés classés à conserver ou à créer.

--- Espaces boisés existants à conserver ou à créer.

--- Murs bocagères et alignements d'arbres à conserver et à mettre en valeur.

--- Terrains cultivés à protéger (article L.123 - 19 du OUI)

--- Zone non artificialisée

--- Sites archéologiques

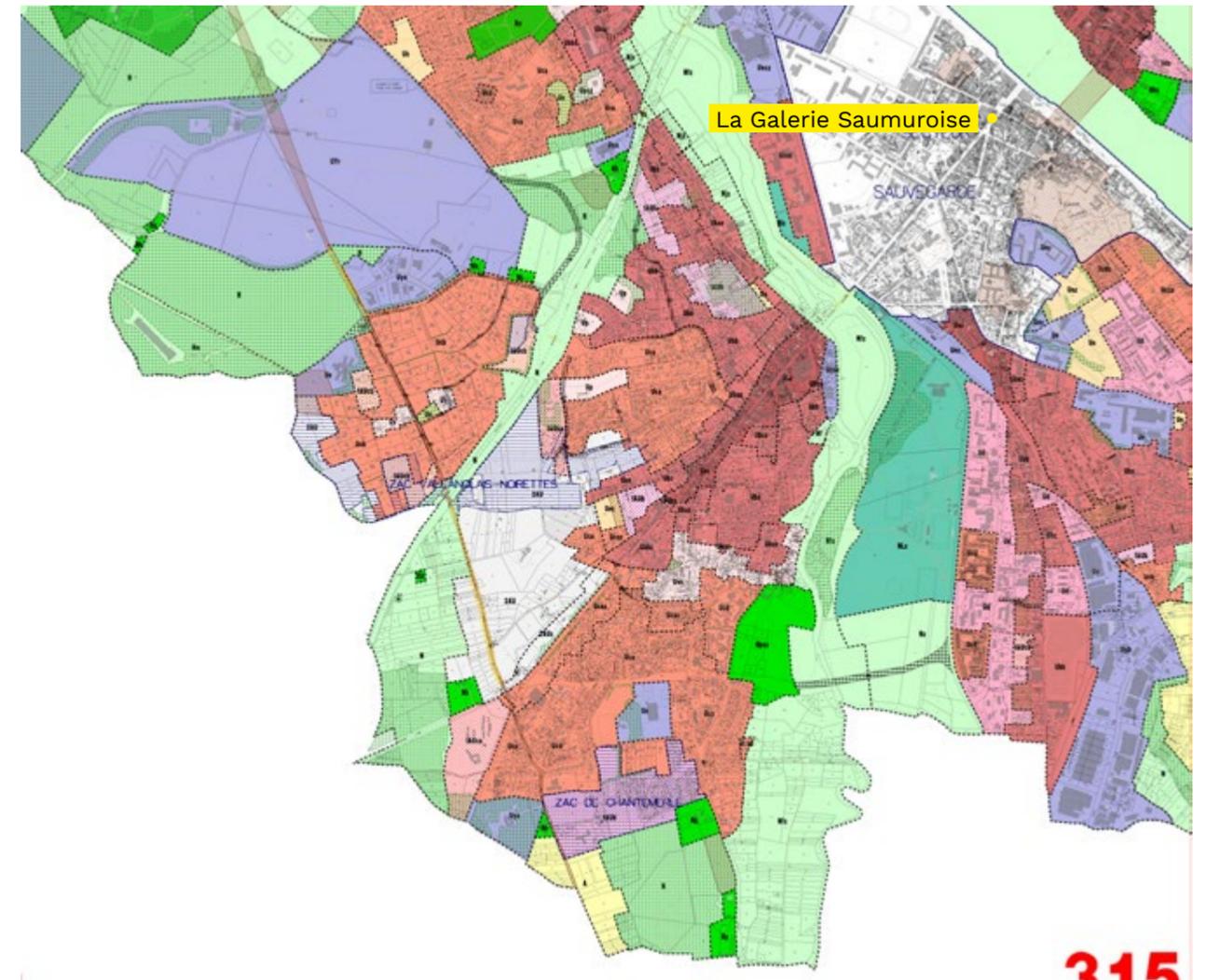
--- Périmètres divers (ZAC, abri-aérosol)

--- Périmètre du Pôlyv

--- Périmètre de réservation pour les logements sociaux (article L.127-1 du OUI)

--- Zone inondable

--- Zones à risques de mouvements de terrain





Source : Gallica BNF

L'histoire

Extrait du document : La philosophie du plan de sauvegarde et de mise en valeur - 1a- Commune de Saumur. Secteur Sauvegardé de Saumur. Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. SCPA, STEFF, LEMOINE, DAVY, GEFFARD, BERTHOME, Yves STEFF architecte du Secteur Sauvegardé, Jean LEMOINE architecte-urbaniste, Bruno BERTHOME architecte d'intérieur. Septembre 2003. 52 p.

Le nom de la ville de Saumur n'apparaît qu'au X^{ème} siècle. Pourtant, sur l'éperon calcaire qui domine la confluence de la Loire et du Thouet, ont été découverts des vestiges et traces de l'époque néolithique et de l'époque gallo-romaine. Le saumurois antique correspond à une zone frontière entre trois tribus gauloises mais était à l'écart des principaux axes antiques.

L'histoire de Saumur suit celle de l'Anjou au haut Moyen Age (les francs, les attaques normandes et les moines). Depuis l'effondrement carolingiens, les comtes s'émancipent du pouvoir monarchique (à la fin du X^{ème} siècle, les Foulque assurent la prospérité de l'Anjou). Chassés par les Normands vers 853, les Bénédictins de Saint-Florent-le-Vieil reviennent un siècle plus tard fonder, sur le plateau de Saumur, un monastère sous la protection du comte Thibaud de Blois qui fait construire en 962 le château de Saumur pour protéger le Monastère et l'espace voisin.

Saumur aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles sera sous l'influence des Comtes d'Anjou et des Plantagenêts. C'est Foulque Nerra, premier de la dynastie des Comtes d'Anjou qui s'empare en 1026 du château ; les moines abandonnent le site du plateau n'y laissant qu'un maigre prieuré et fondent l'abbaye de Saint-Hilaire-Saint-Florent sur le Thouet. Du XI^{ème} siècle date la première enceinte dite du Boile qui protège la basse cour du château.

A la tête du Comté d'Anjou, succèdent au cours du XII^{ème} siècle au comte Geoffroy le Bel dit Plantagenêt, les rois d'Angleterre (Henri – Richard Coeur de Lion – Jean Sans Terre). C'est au cours de ce siècle, que se développent la ville au pied du château et les faubourgs de Saint-Nicolas et de Nantilly ; la Loire est traversée par un bac et le Thouet par un pont.

Saumur aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles passera sous la domination capétienne ; Philippe Auguste prend Saumur ; par le traité de Paris en 1259, Henri III d'Angleterre abandonne toute prétention sur la Normandie, le Poitou et le grand Anjou ; dès 1246, l'Anjou est confié en apanage à un proche du roi. Saumur va s'affirmer dans une position de citadelle royale avancée, porte de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine et bénéficie de travaux de fortification pendant que la ville gagne du terrain sur le lit majeur du fleuve et se développe dans la ville close et autour des paroisses de Saint-Nicolas et de Nantilly.

La ville va s'affirmer aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles. Elle est épargnée par la guerre de 100 ans. En 1360, le roi Jean le Bon a érigé le Comté d'Anjou en duché au profit de son fils Louis ; quatre princes vont se succéder avant le retour définitif du duché à la couronne en 1480 : Louis 1er, Louis II, Louis III et René dit le Bon Roi René (1434-1480). Des travaux vont se succéder sur la forteresse pour la transformer en château résidence et une nouvelle enceinte urbaine va être édifiée. La population de la ville va atteindre 2000 habitants et plusieurs demeures datent de cette période où Saumur fixe une activité économique très diversifiée à la confluence des voies d'eau (vin, pêche, élevage, textile, port, ...). En 1454, la découverte d'une statue puis d'une source bienfaisante dans le Fenêt va générer un culte local.

Saumur au cours de la première moitié du XVI^{ème} siècle se dote d'un corps de ville autonome dominé par les marchands. Cette période est marquée en 1515 par l'installation du manège de la première Académie d'équitation et par la construction de la Chapelle Notre Dame des Arpillers (1534-1556) qui deviendra l'un des lieux de pèlerinage marial le plus important du Royaume et fera la fortune du Fenêt.

Saumur capitale du protestantisme jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Les guerres de religion font rage dans le Saumurois de 1562 à 1598 ; en 1589 le roi Henri III remet Saumur comme place de sûreté à Henri de Navarre, chef des protestants et héritier légitime du trône et nomme le protestant Duplessis-Mornay comme gouverneur de la ville ; celui-ci fait construire un temple et développe les fortifications de la ville, incluant le quartier de Saint-Nicolas et du château. En 1593, sont fondés l'Académie et un collège protestant, attirant de toute l'Europe une population qui favorise l'essor économique de la ville et fait bâtir des hôtels particuliers dans le quartier du Temple. Louis XIII juge la ville menaçante pour le pouvoir royal, destitue Duplessis-Mornay au profit d'un catholique et neutralise le système défensif de la ville ; mais cela n'entame pas le brillant développement de Saumur dont la population va atteindre 8000 habitants. La densification des quartiers provoque dès 1679 une occupation anarchique des anciens fossés comblés.

Dans cette ville qui représente un fort enjeu politique et religieux, l'implantation des protestants est talonnée par celle des catholiques qui créent entre 1603 et 1647 six couvents qui encerclent la ville close (les Récollets, les Capucins, les Ursulines, les Oratoriens, les Bénédictines de la Fidélité et les Visitandines) sous le règne de Louis XIII.

La ville se modernise à partir de 1750. Les élus visent une traversée plus facile de Saumur et mènent une politique d'aération et d'embellissement de la ville fidèle à l'esprit hygiéniste du XVIIIème siècle : démolition progressive de l'enceinte médiévale, projet de percée de 6 km de long s'appuyant sur une nouvelle ligne de ponts, les quais sont aménagés jusqu'à la Restauration, des façades ordonnancées et des hôtels s'adosent au rempart ou le remplacent, transformation du coeur de la ville médiévale et des entrées des faubourgs, plan d'alignement appliqué à partir de 1774, développement de la ville à l'Ouest grâce à l'établissement ordonné par Choiseul en 1763 du corps royal des Carabiniers (future école de cavalerie), construction de levées à partir de 1772 pour protéger la ville basse contre les crues, construction du théâtre et de la halle de 1786 à 1788.

La période révolutionnaire se déroule paisiblement à Saumur jusqu'en juin 1793 où l'Armée vendéenne occupe la ville. Les ordres religieux quittent leurs couvents et les biens religieux mis en vente sont voués à d'autres affectations ; dès le début de la Première République, les soeurs de la Providence s'installent au couvent des Ardillers. Saumur au XIXème siècle va connaître la prospérité. Sous le Premier Empire, une promenade est plantée quai de l'Hôtel de Ville et le château déclassé et converti en prison. Sous la Restauration, la création de l'Ecole Royale de Cavalerie en 1825 consacre la vocation équestre de la ville ; les nouveaux projets urbains confirment l'importance de la percée Nord-Sud et de la rive gauche du Fleuve, et, si le mur d'enceinte est conservé sur de longs tronçons pour des raisons utilitaires, les dernières portes de la ville disparaissent. Les années 1830 inaugurent en France une période de reprise économique et urbaine, qui s'illustre à Saumur au travers de chantiers publics et privés : début de la production du vin «champagnisé», fondation de la Caisse d'Epargne, ouverture du Jardin des Plantes, achèvement du pont Napoléon, construction du Palais de Justice, de la Gendarmerie, du collège Yolande d'Aragon, de l'école industrielle (actuel lycée Duplessis-Mornay), du nouveau Temple protestant, de fabriques comme la distillerie Combier, nouveau plan d'alignement appliqué à partir de 1848, éclairage au gaz en 1841, arrivée du chemin de fer sur la rive droite de la Loire en 1848. La ville s'enrichit de nouveaux hôtels particuliers et de nombreux logements. Sous le Second Empire, la politique d'emprunts conduite par Charles Louvet, Maire de la Ville pendant 25 ans, va stimuler l'économie ; les négociants font fortune et élèvent de riches demeures sur les nouveaux axes à la mode dans les quartiers tracés de part et d'autre de la grande percée ; le Maire construit dans les années 1850, la chapelle Richelieu des Ardillers, l'hôtel du Commandement, les Abattoirs dans l'île d'Offard, l'hôtel de ville néogothique, le théâtre néo-classique, suivent l'hôpital néo-roman et le premier hôtel des Postes. Pour lutter contre les inondations, sont édifiées de nouvelles levées qui protègent les quartiers Sud qui vont pouvoir accueillir les écoles et la gare de l'Etat. La troisième République va favoriser la création d'établissements d'éducation (collège catholique Saint- Louis – l'école industrielle – collège laïc de garçon – collège municipal de jeunes filles).

Saumur au XXème siècle voit se conforter son image de capitale de la cavalerie et est atteinte par les bombardements en juin 1940. Les carrousels sont à l'origine d'hôtels luxueux et de cafés très fréquentés. La vitalité économique de la ville se traduit par la fondation de la Bourse du travail et de la Chambre de Commerce et d'Industrie puis par la construction de la Caisse d'Epargne, des nouvelles halles, des nouvelles galeries et d'un nouvel hôtel des Postes avant la Première Guerre mondiale. Entre les deux guerres, Saumur se dote d'une caserne de pompiers et surtout d'habitations à bon marché (loi Loucheur 1928). Les bombardements de la Deuxième Guerre Mondiale affectent les Ardillers, les ponts et des quartiers qui sont reconstruits, avant que ne soit entreprise la construction de grands ensembles de logements. En 1982, est inauguré le pont du Cadre Noir qui sera relié à la rocade en 1994. Les seules opérations manquantes qui touchent le Secteur Sauvegardé sont la construction nouvelle des Halles Saint-Pierre, la restructuration de l'îlot Dacier et la construction du Palais de Justice.



Premier, deuxième et troisième étage de la Galerie Saumuroise Crédit photo : Liliana Motta

La Galerie Saumuroise

6 rue Franklin Roosevelt - 28 rue Daillé 49400 SAUMUR

Surfaces de plancher

Rez de chaussée : 1128,67 m²

Étage 1 : 969,58 m²

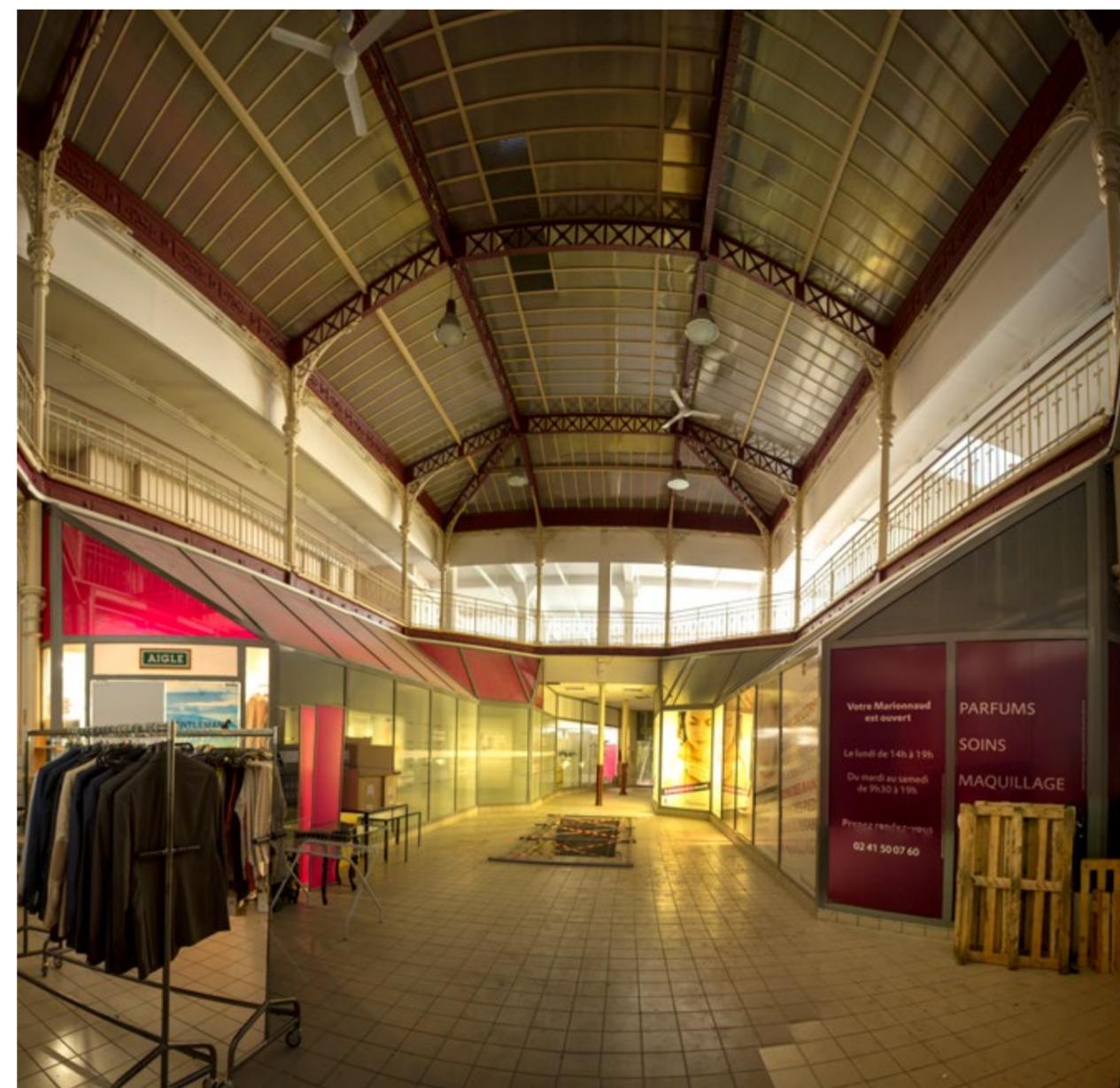
Étage 2 : 826,52 m²

Étage 3 rue Roosevelt : 265,93 m²

Étage 3 rue Daillé : 135,53 m²

Étage 4 : 265,93 m²

Total : 3592,16 m²



Rez de Chaussée de la Galerie Saumuroise Crédit photo : Liliana Motta



Quatrième étage

Crédit photo : Liliana Motta



Les combles

Crédit photo : Liliana Motta



Façade rue Daillét

Crédit photo : Liliana Motta



→ **lapreuvepar7.fr** ←

contact@lapreuvepar7.fr

15 rue Moussorgski, 75018 Paris

15 octobre 2018